

## Le gros salaire du petit télégraphiste

**J**EAN-LUDOVIC SILICANI va certainement passer d'excellentes vacances. A peine nommé par Sarko à la tête de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), ce conseiller d'Etat, sorti, en 1980, major de la promo « Voltaire » de l'ENA (celle de Royal, Hollande, Villepin et quelques autres), a vu son salaire presque doubler. C'est dire s'il est apprécié...

Son prédécesseur bénéficiait d'un salaire défini par l'article 131 du Code des postes et télécommunications, soit, annuellement, 82 326 euros brut, plus « une indemnité de fonction », de 55 307 euros. Une misère.

Heureusement, le 13 juin, les

deux argentiers de Bercy, Christine Lagarde et Eric Woerth, ont signé un décret modifiant « l'indemnité de fonction » annuelle du président de l'Arcep, désormais portée à 100 500 euros ! Ainsi, sans compter les modestes « indemnités de résidence » ni « les suppléments familiaux », Silicani perçoit chaque année 182 826 euros.

Il faut dire qu'il a quelques compétences en matière de rémunération. En avril 2007, après six mois d'investigations, il remet au gouvernement un « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique ». Il y formule « quarante propositions ». Il suggère notamment de « personnaliser la rémunération fonction-

nelle, en tenant compte de la difficulté du poste et des résultats de l'agent ». Quant à « la difficulté de la tâche », personne ne peut en douter : le monde des télécoms est impitoyable ! Sans parler de celui de La Poste...

En revanche, un mois après sa nomination, il est peut-être un peu tôt pour juger des « résultats de l'agent ». Autre proposition, le nouveau petit télégraphiste de l'Arcep invite, dans son rapport, le gouvernement à « mener une politique sociale exemplaire dans la fonction publique ».

Doubler un salaire, il n'y a pas plus « social » ! Ni « exemplaire » !

D. H.